

■ SFL – Crédit syndiqué de 400 M€

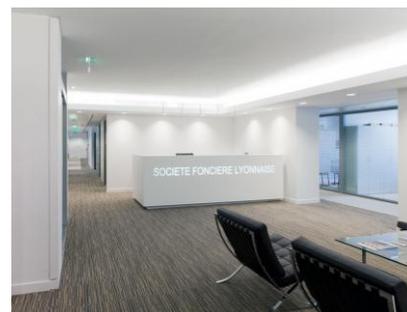
Paris, le 4 juillet 2013

SFL a signé ce jour un crédit revolving syndiqué de 400 M€ d'une durée de cinq ans *in fine*.

Ce nouvel emprunt, qui vient remplacer le crédit de 300 M€ signé en octobre 2009 avec les mêmes banques, permet à SFL d'augmenter sa liquidité immédiatement disponible tout en allongeant la maturité moyenne de sa dette et en réduisant sensiblement sa marge de financement.

Le groupe de banques pour lequel BNP Paribas agissait en tant qu'agent est composé de :

- Banque Européenne du Crédit Mutuel
- BNP Paribas
- Crédit Agricole Corporate and Investment Bank
- Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'Ile-de-France
- Crédit Foncier de France
- HSBC France
- Natixis
- Société Générale



SFL, avec un patrimoine exceptionnel de 3,8 milliards d'euros droits inclus centré sur le Quartier Central des Affaires de Paris, constitue le vecteur privilégié d'accès au marché immobilier de bureaux et de commerces de la capitale. Le groupe, leader sur ce marché, se positionne aujourd'hui résolument vers la gestion dynamique d'actifs immobiliers de grande qualité. SFL a opté pour le régime des sociétés d'investissements immobiliers cotées (SIIC) en 2003.

MARCHÉ DE COTATION :

Euronext Paris Compartiment A
– Euronext Paris ISIN
FR0000033409 – Bloomberg :
FLY FP – Reuters : FLYP PA

NOTATION S&P : BBB- stable

www.fonciere-lyonnaise.com